

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah, Ar-Rahman,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans le
bas monde mais uniquement aux croyants dans l'au-delà,
Ar-Rahim, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
que davantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à notre maître
Mouhammad ainsi que la préservation de sa communauté de
ce que le Messenger de Allah craint pour elle.*

Khoutbah n° 861

Le vendredi 25 mars 2016 correspondant au 16 *joumada l-'akhirah* 1437 de l'Hégire

Mise en garde contre le mensonge et contre l'habitude du 1^{er} Avril

Mes frères de foi

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous L'implorons de nous guider sur le chemin de droiture, nous recherchons Son pardon et nous Lui demandons de nous préserver du mal de nos âmes et du mal de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui que Allah égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé, ni de semblable, ni d'équivalent ni d'égal, que la division lui est impossible, Il n'est donc pas un corps, que toutes les créatures ont besoin de Lui alors que Lui n'a besoin de rien, Qu'Il n'engendre pas et Qu'Il n'est pas engendré et que rien ne Lui est équivalent. Et je témoigne que notre maître Mouhammad est Son esclave et Son messenger, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant que guide, annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtement. Il a enseigné à la communauté ce qui lui est utile et l'a mise en garde contre ce qui lui est nuisible, dans le bas monde comme dans l'au-delà. Il a donc montré que la véracité est une cause de sauvegarde et que le mensonge est une cause de perte. Il a ordonné la véracité et a glorifié ceux qui en font preuve. Il a mis en garde contre le mensonge et a blâmé ceux qui le commettent. Que Allah honore et élève davantage notre maître Mouhammad, ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs.

Esclaves de Allah, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Allah, Al-[^]Aliyy, Celui Qui a la supériorité absolue sur Ses créatures par la contrainte et la

toute-puissance, *Al-^Adhim*, Celui Qui a l'éminence absolue par Son exemption des attributs des créatures ; je vous recommande d'appliquer Sa *chari^ah*, Sa Loi révélée et de prendre pour exemple la *Sounnah*, les faits et gestes de Son prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*.

Sachez que *Allah ^azza wajall* dit dans *sourat At-Tawbah* :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ ﴾

(*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Laha wakounou ma^a s-sadiqin*) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah et soyez avec les véridiques.** »

Mes frères de foi, *Allah soubhanahou wata^ala* nous a ordonné d'accomplir le bien et Il nous a interdit de commettre le mal. Il en est de même de la part de Son messager honoré. Notre Seigneur l'a envoyé pour enseigner aux gens le bien, pour les appeler à adopter les comportements d'excellence. Tout comme le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* l'a dit :

((إِنَّمَا بُعِثْتُ لِأَتَمِّمَ مَكَارِمَ الْأَخْلَاقِ))

(*'innama bou^ith-tou li'outammima makarima l-'akhlaq*) ce qui signifie : « **Je n'ai été envoyé que pour vous compléter les caractères d'excellence.** »

Nous allons parler d'un caractère éminent que *Allah* nous a ordonné d'adopter et que le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* nous a incité à avoir : il s'agit de la véracité. Par opposition, parmi les caractères les plus laids qu'Il ait interdits, il y a le mensonge.

L'Imam *Mousslim* a rapporté dans son *Sahih* que *^Abdou l-Lah Ibnou Mas^oud*, que *Allah* l'a agréé, a dit : « *Le Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam a dit :*

((عَلَيْكُمْ بِالصِّدْقِ فَإِنَّ الصِّدْقَ يَهْدِي إِلَى الْبِرِّ وَإِنَّ الْبِرَّ يَهْدِي إِلَى الْجَنَّةِ، وَمَا يَزَالُ الرَّجُلُ يَصْدُقُ وَيَتَحَرَّى الصِّدْقَ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ صِدْقًا، وَإِيَّاكُمْ وَالْكَذِبَ فَإِنَّ الْكَذِبَ يَهْدِي إِلَى الْفُجُورِ وَإِنَّ الْفُجُورَ يَهْدِي إِلَى النَّارِ وَمَا يَزَالُ الرَّجُلُ يَكْذِبُ وَيَتَحَرَّى الْكَذِبَ حَتَّى يُكْتَبَ عِنْدَ اللَّهِ كَذَابًا))

(*'alaykoum bis-sidqi fa'inna s-sidqa yahdi 'ila l-birri wa'inna l-birra yahdi 'ila l-jannah ; wama yazalou r-rajoulou yasdouqou wayataharra s-sidqa hatta youktaba ^inda l-Lahi siddiq ; wa'iyakoum wal-kadhiba fa'inna l-kadhiba yahdi 'ila l-foujoura wa'inna l-foujoura yahdi 'ila n-nar ; wama yazalou r-rajoulou yakdhibou wayataharra l-kadhiba hatta youktaba ^inda l-Lahi kadh-dhaba*) ce qui signifie : "**Attachez-vous à la véracité ; la véracité mène à la bienfaisance et la bienfaisance mène au Paradis. L'homme qui persévère sur la véracité et cherche à être véridique sera inscrit selon le jugement de Allah au nombre des véridiques. Et gardez-vous du mensonge car le mensonge mène à la perversité et la perversité mène à l'enfer. L'homme qui persiste sur le mensonge et cherche à mentir sera inscrit selon le jugement de Allah au nombre des menteurs.**" »

La signification de ce *hadith*, mes frères de foi, est que la véracité mène à œuvrer dans les actes de vertu exempts de tout blâmable et fait parvenir au Paradis, alors que le mensonge mène à la perversité, qui est le fait de dévier de la droiture et de se plonger dans les péchés, menant ainsi

à l'enfer. Il y a donc dans ce *hadith* une incitation à s'attacher à être véridique, c'est-à-dire à le vouloir et à lui accorder le plus grand soin. Il met aussi en garde contre le mensonge et le laisser-aller dans le mensonge car celui qui se laisse aller à mentir va mentir de plus en plus et finira par être connu pour cela. Quant aux paroles du Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, traduites par : « **Il sera inscrit selon le jugement de Allah au nombre des véridiques** » et par : « **Il sera inscrit selon le jugement de Allah au nombre des menteurs** », elles signifient qu'il sera jugé comme tel et méritera, soit d'être qualifié du degré des véridiques et de mériter leur récompense, soit d'être au rang des menteurs et de mériter leur châtement. Ce qui est visé ici, c'est que cela sera manifesté aux créatures, en le faisant connaître au monde céleste, c'est-à-dire aux anges, par l'un de ces deux caractères, ou bien en faisant que les gens le perçoivent dans leur cœur et en parlent. Ainsi les gens se mettront à l'accepter ou à le détester. Lorsque le mensonge devient répétitif de la part de quelqu'un et que cela devient une habitude, il devient difficile de s'en débarrasser ; c'est à partir de ce moment-là que cette personne est inscrite au nombre des menteurs. Nous demandons à *Allah ta^ala* qu'Il fasse que nous soyons au nombre des véridiques.

Le mensonge, mes frères de foi, et c'est ce sujet que nous voudrions détailler, consiste à dire une chose contraire à la réalité tout en sachant qu'elle est contraire à la réalité. Parmi les différentes sortes de mensonges, il y en a qui comptent parmi les grands péchés, d'autres parmi les petits péchés et il y en a qui sont de la mécréance, que *Allah ta^ala* nous en préserve. Si le mensonge ne comporte aucune nuisance envers un musulman, c'est un petit péché. Mais attention, nous ne devons pas négliger les petits péchés, car les montagnes sont constituées de petits cailloux ! L'Imam *Ahmad* et *At-Tabaraniyy* rapportent que le Prophète *Mouhammad salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((إِيَّاكُمْ وَمُحَقَّرَاتِ الدُّنُوبِ فَإِنَّمَا مَثَلُ مُحَقَّرَاتِ الدُّنُوبِ كَمَثَلِ قَوْمٍ نَزَلُوا بَطْنَ وَادٍ فَجَاءَ ذَا بَعُودٍ وَجَاءَ ذَا بَعُودٍ حَتَّى حَمَلُوا مَا أَنْضَجُوا بِهِ خُبْرَهُمْ وَإِنَّ مُحَقَّرَاتِ الدُّنُوبِ مَتَى يُؤْخَذُ بِهَا صَاحِبُهَا تُهْلِكُهُ))

(*'iyyakoum wamouhaqqarati dh-dhounoub ; fa'innama mathalou mouhaqqarati dh-dhounoubi kamathali qawmin nazalou batna wadin faja'a dha bi^oudin waja'a dha bi^oudin hatta hamalou ma 'andajou bihi khoubzahoum ; wa'inna mouhaqqarati dh-dhounoubi mata you'kadhhou biha sahibouha touhlik-h*) ce qui signifie : « **Gardez-vous bien des petits péchés ! Les petits péchés sont à l'exemple d'un groupe de gens qui ont fait halte dans une vallée. Untel ramène une brindille et tel autre ramène une brindille jusqu'à amasser ce qui leur permet de cuire leur pain...** »

Ce *hadith* honoré indique que les petits péchés sont autant de causes qui mènent celui qui persiste à les commettre et à les multiplier à commettre les grands péchés. Combien de petits péchés, sous-estimés par celui qui les commet, l'amènent par la suite à commettre les grands péchés ! Il se peut même qu'ils l'amènent à commettre de la mécréance. C'est pour cela qu'un savant du *Salaf* a dit : « *Les péchés mènent à la mécréance tout comme la fièvre mène à la*

mort. » [rapporté dans *Chou[^]aboul-[^]Iman* de *Al-Bayhaqiyy*]. Que *Allah ta[^]ala* nous préserve des mauvais actes !

Maintenant, si le mensonge comporte une nuisance envers un musulman, c'est un grand péché ; que *Allah ta[^]ala* nous en préserve. Parmi les mensonges laids, il y a le fait de mentir au sujet du Messager de *Allah salla l-Lahou [^]alayhi wasallam*. C'est ainsi que le Prophète *[^]alayhi s-salatou was-salam* a dit :

((مَنْ كَذَبَ عَلَيَّ مُتَعَمِّدًا فَلْيَتَّبِعُوا مَقْعَدَهُ مِنَ النَّارِ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] (*man kadhaba [^]alayya mouta[^]ammidan falyatabawwa' maq[^]adahou mina n-nar*) ce qui signifie : « **Celui qui ment à mon sujet délibérément, qu'il se prépare à occuper sa place en enfer.** »

D'autre part, si le mensonge comporte le fait de rendre licite une chose interdite par unanimité (*'ijma[^]*), bien connue des savants et du commun des musulmans comme étant interdite dans la religion et dont le jugement n'échappe pas à celui qui a menti, comme de rendre permis la fornication, la sodomie, l'assassinat, le vol ou l'usurpation ou encore le fait de rendre interdit quelque chose de clairement licite, comme la vente ou le mariage, ce serait de la mécréance, que *Allah ta[^]ala* nous en préserve !

C'est le cas de celui qui ment pour faire rire les gens, en disant : « *Allah ta[^]ala* dit : “ Lorsque tu vois un aveugle, renverse-le par terre, tu n'es pas plus généreux que son Seigneur. » Il a prétendu que cette parole imbécile ferait partie du *Qour'an*. Cela est en réalité de la mécréance, que *Allah ta[^]ala* nous en préserve !

Mes frères de foi, sachez que le mensonge est interdit qu'il soit dit en plaisantant ou en étant sérieux. En effet, le Prophète *salla l-Lahou [^]alayhi wasallam* a dit :

((وَيْلٌ لِلَّذِي يَحْدُثُ الْقَوْمَ ثُمَّ يَكْذِبُ لِيُضْحِكَهُمْ وَيْلٌ لَهُ وَيْلٌ لَهُ))

[rapporté par l'Imam *Ahmad* dans son *Mousnad*] (*wayloun lil-ladhi youhaddithou l-qawma thoumma yakdhibou liyouh-hikahoum wayloun lahou wawayloun lah*) ce qui signifie : « **Malheur à celui qui parle aux gens et ment pour les faire rire! Malheur à lui ! Encore malheur à lui !** » c'est-à-dire que c'est un grand péché et que cela fait mériter à celui qui le commet un grand châtement au Jour du jugement.

Mes frères de foi, il convient aussi de mettre en garde contre certaines choses, contre ce que certains appellent le poisson d'avril. Le mensonge est interdit le 1^{er} avril ou à tout autre moment. Parmi les conséquences de pareils mensonges et dans beaucoup de cas, il y a le fait d'effrayer un musulman. Le menteur lui dit par exemple : « *Ton fils est mort !* » ou bien « *Il est arrivé quelque chose à ta femme !* » Il lui fait peur et l'effraie. Que *Allah ta[^]ala* nous en préserve !

À ce sujet, il est rapporté dans le *Mousnad* de l'Imam *Ahmad*, que le Messager de *Allah salla l-Lahou [^]alayhi wasallam* a dit :

((لَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يُرَوِّعَ مُسْلِمًا))

(*layahil-lou limouslimin 'an yourawwi^a mouslimā*) ce qui signifie : « **Il n'est pas permis à un musulman d'effrayer un autre musulman.** » Il avait dit cette parole lorsque l'un des compagnons, par plaisanterie, avait fait peur à un autre compagnon en lui prenant l'une de ses flèches pendant son sommeil.

Chers bien-aimés, le mensonge n'est pas autorisé, ni en étant sérieux ni en plaisantant. Même si l'objectif est de faire rire l'assistance, même s'il n'y a pas de nuisance envers les gens, c'est interdit. À ce sujet, le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((إِنِّي لَا مَزْحُ وَلَا أَقُولُ إِلَّا حَقًّا))

[rapporté par *At-Tabaraniyy* dans *Al-Mou^jamou l-Kabir*] (*'inni la'amzahou wala 'aqoulou 'il-la haqqa*) ce qui signifie : « **Moi-même il m'arrive de plaisanter, mais je ne dis que ce qui est en droit d'être dit.** » C'est-à-dire que le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a fait savoir qu'il ne mentait jamais.

Et nous vous mettons en garde contre la parole de certains qui disent que le mensonge serait « *le sel des vrais hommes* ». Tandis que d'autres disent : « *C'est la honte pour celui qui dit la vérité !* » Ces deux paroles contredisent la religion et constituent deux choses qui font sortir de l'Islam. En effet la première revient à apprécier ce que les savants et les musulmans du commun savent bien que c'est mauvais dans la religion. Et la seconde comporte le fait de considérer mauvais ce que les savants et les musulmans du commun savent bien que c'est une bonne chose dans la religion. Chacune de ces deux paroles revient donc à démentir la religion, que *Allah ta^ala* nous en préserve !

Alors, mes frères de foi, gardez-vous bien du mensonge et mettez en garde contre le mensonge, car c'est une très mauvaise habitude. La seule chose qu'il indique, c'est le mal qu'il y a dans la nature de celui qui ment. Alors, craignez *Allah* et soyez avec les véridiques !

Ô *Allah*, préserve-nous du mensonge et du reste des choses interdites, ô Toi Qui est le plus miséricordieux de ceux qui font miséricorde.

Ayant dit mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93